



Formulaire 15776*01 : Certificat de cession d'un véhicule d'occasion

Cerfa n° 15776*01 - Ministère chargé de l'intérieur

Le formulaire doit être rempli par l'ancien propriétaire (le vendeur) et le nouveau propriétaire (l'acquéreur), puis signé par les 2 parties, même s'il s'agit d'un don (ou cession à titre gratuit).

S'il y a plusieurs cotitulaires, chacun doit le signer.

Le vendeur :

- conserve l'exemplaire n°1,
- remet l'exemplaire n°2 au nouveau propriétaire avec les autres éléments nécessaires à la vente.

⚠ Attention : le formulaire cerfa n°15776*01 remplace le formulaire n°13754*03 depuis septembre 2017.

Accéder au
formulaire [PDF - 670.7 KB] [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15776.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15776.do)

Vérfifié le 21 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Carte grise : hériter d'un véhicule immatriculé en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480>)
- Comment obtenir une carte grise "véhicule de collection" ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1925>)
- Épave : que devient la voiture accidentée ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2682>)
- Véhicule à détruire et carte grise (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1468>)
- Véhicule en leasing : que faire quand le contrat de crédit-bail se termine ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34377>)
- Vendre ou donner son véhicule (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707>)